

## Lycée Jacques MONOD

12 rue Victor Cousin

75005 PARIS

Téléphone : 01.43.54.61.62

Télécopie : 01.44.07.12.55

Paris, le 19 décembre 2003

### DEBAT NATIONAL SYNTHESE

Animateur Madame POLETTI-FORGET, Professeur de Philosophie

#### Thèmes principaux

**1 – Quelles sont les valeurs de l'école républicaine et comment faire en sorte que la société les reconnaisse ?(question N°1)**

**2 – Comment scolariser les enfants et les adolescents en situation de handicap ? (question N°14 )**

**3 – Comment lutter efficacement contre la violence et les incivilités ? (question N°15)**

Ont été également traitées la question 22

#### QUESTION N°1

**Quelles sont les valeurs de l'Ecole Républicaine et comment faire en sorte que la société les reconnaisse ?**

##### **La question de la laïcité et de la neutralité idéologique**

##### **La question de la mixité**

Ces deux questions ont à elles seules monopolisé la totalité de la demi-journée de débat du samedi 13 décembre. Ces questions ont suscité de très vives discussions et ont relancé certaines questions que l'on pensait depuis longtemps dépassées.

##### **interdire les signes religieux, dont le jilbab**

Tout d'abord **chacun souhaite qu'une loi précise interdise le hijab à l'école**, mais ceci pour des raisons très diverses. La première de ces raisons est la **discrimination sexuelle** que le port de ce voile instaure. L'école de la République éduque des citoyens sans distinction de sexe. Un citoyen n'est pas un individu sexué mais une personne dotée de droits et de devoirs absolument égaux. Séparer hommes et femmes de par l'obligation vestimentaire est en soi considérer qu'une partie des citoyens n'a pas les mêmes droits ou devoirs que les autres. Ceci est contraire à la fois à la constitution et à la fois à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. L'école doit former à une **morale humaniste** or l'humanisme ne fait aucune distinction entre l'homme et la femme et les considère comme une même entité. Deuxièmement l'on peut considérer le port du hijab **comme une violence morale et physique faite à l'enfant ou à l'adolescente**. D'abord sur l'idée du hijab : cacher une partie honteuse censée susciter le désir de l'homme. La jeune fille voire la fillette (le hijab se porte dès l'école élémentaire) se voit donc culpabiliser d'être ce qu'elle est. C'est donc une marque de honte qu'elle porte, elle doit voiler ce qui fait son essence, et ce qui incarne aux yeux d'un Islam sans doute mal compris un péché. Cette discrimination ne peut ne pas nous en rappeler une autre, étoile rose, étoile jaune, signes discriminatoires qu'il fallait obligatoirement porter comme signe d'infamie. Cette obligation ne vient pas ici d'une religion extérieure et dominatrice mais d'une volonté machiste d'obliger la jeune fille à se soumettre à la volonté du père, du frère, de quelques éléments extrémistes de la cité. Plus grave cette conception **justifie les violences sexuelles** à l'encontre des jeunes filles non voilées. Le hijab se donne alors **comme une protection nécessaire**, persuadant les jeunes filles que les pulsions masculines sont incontrôlables et que la loi républicaine ne saurait les protéger. Certaines affirment donc porter volontairement le hijab alors qu'elles ne font qu'exprimer leur peur.

Sortir sans le hijab suscite chez elles une appréhension. Elles se sentent certes plus libres voilées, mais seulement parce que l'absence de voile leur vaut des injures, des menaces voire pire. L'école ne doit pas se soumettre à cet **intolérable chantage** qui ôte à la femme le droit de disposer de son corps comme elle l'entend. C'est donc bien une **privation de droit** qui fait suite à d'autres interdictions évoquées par nos élèves (interdiction de sortir y compris pour aller en bibliothèque, interdiction de fréquenter des camarades masculins, interdiction d'aller au cinéma, interdiction d'avoir accès à une contraception). Ce phénomène ne fait que se répandre dans le champ social : refus de faire soigner sa fille ou sa femme par un médecin masculin, refus de la péridurale lorsque l'anesthésiste est un homme, tout cela s'apparente à de la **maltraitance** et au plus archaïque **obscurantisme**.

Car la question du hijab ne pourra pas faire l'économie d'un débat sur l'**universalité des savoirs** : comment enseigner Darwin en biologie, Lucrèce ou Comte en philosophie, Voltaire en français, Jaurès en histoire si l'intimidation porte déjà sur la simple apparence. L'argument de ceux qui militent, souvent avec courage et intelligence, pour l'autorisation du port du voile à l'école au nom de la liberté d'expression ont certes en partie et très immédiatement raison sur le fond, mais ils négligent sans doute ce que cela impliquera (et implique déjà dans certains domaines comme l'éducation physique) au niveau éducatif. Certes, avec l'interdiction du hijab certains parents retireront leurs filles de l'école publique, mais suffira-t-il d'autoriser le voile pour qu'ils les y maintiennent ? Que diront-ils lorsque leur enfant interrogera la tradition au nom de la science ? L'intolérance demandera-t-elle alors le retrait du programme de tout ce qui pourra choquer certaines doctrines religieuses ?

Car l'intolérance n'est pas du côté de l'école qui veut libérer la jeune fille non du voile mais de l'obligation de le porter. L'école de la République a pour mission de favoriser l'**autonomie, le sens critique et l'épanouissement de tous les élèves** de quelque origine sociale, religieuse, géographique soient-ils. La valeur émancipatrice de l'école ne peut accepter que certaines parties (ou plutôt la majeure partie) du corps de la fillette ou de la jeune fille soit obligatoirement **niées**. L'école ne s'adresse pas seulement à un cerveau détaché du corps. Brimer le corps c'est brimer l'esprit, et l'école ne peut se faire complice d'une telle dévalorisation. Dans l'éducation à la citoyenneté il y a aussi éducation à la liberté civile et politique. Si la liberté de culte est inaliénable, la liberté d'expression est aussi liberté de ne subir aucune pression, aucune menace, aucune censure. Or **le jibab est une censure**, il censure le corps, il marque le joug du père puis du mari. Dans sa **fonction d'intégration**, l'école doit former chaque élève à l'exercice de son **libre arbitre** au sein d'une société démocratique où le corps de l'un vaut le corps de l'autre, où la parole de l'un vaut la parole de l'autre. Accepter cette castration symbolique du corps de la femme c'est la tolérer, mais plus c'est la cautionner comme **exception acceptable au système démocratique**.

#### **combattre l'obscurantisme et le sexisme :**

Mais interdire le hijab à l'école ne solutionnera pas tout. **Cette interdiction peut avoir un effet pervers**. L'adolescente peut en effet porter temporairement le hijab comme signe de révolte, de besoin de se différencier, voire pour exprimer une agressivité courante à cette âge de la vie. Cette contestation peut s'amplifier à l'interdiction du port du voile. Il est donc nécessaire que la jeune fille prenne conscience de la signification symbolique et politique que ce port implique.

**Une éducation à l'histoire des religions** est évoquée par plusieurs participants. L'idée est de créer la vision de la pluralité des croyances à travers le temps et l'espace. L'histoire des religions est en soi intéressante si elle se double d'une étude critique et sociologique de chaque religion. Sera-t-elle utile si elle se limite à un exposé des trois grandes religions monothéistes ? Certains parents semblent d'ailleurs confondre histoire des religions et éducation religieuse. Une mère d'élève s'écrie « la France est quand même un pays catholique ! ». On frémit en se rappelant le sens qu'a pris cette affirmation durant la seconde guerre mondiale. De même un parent semble confondre morale et religion. Les professeurs lui rappellent qu'un enseignement laïque est moral, et cela en tout ce qu'il transmet puisque précisément il ne s'adresse pas à une communauté en particulier mais vise tout homme raisonnable. C'est donc bien par la morale laïque que pourront être dépassées **toutes** les dérives communautaires.

**Eduquer à l'égalité des sexes** est également urgent. Le port du hijab n'est qu'une **facette de la violence envers les femmes dont on note aujourd'hui la recrudescence**. Insultes, crachats, intimidations, menaces ou coups ne disparaîtront pas avec l'interdiction du voile. Il est nécessaire **et ceci dès l'école primaire** d'éduquer aux **droits fondamentaux de tout être humain**, de faire connaître les lois et les sanctions relatives à la discrimination, aux paroles ou aux actes sexistes. Il faut faire étudier les preuves scientifiques de l'égalité de l'homme et de la femme. Il faut apprendre aux filles comme aux garçons que la pulsion ne commande pas à l'intérieur d'une civilisation, mais que l'homme (au sens ontologique) peut maîtriser ses tendances. Il faut apprendre que la peur n'est

pas le lien naturel à l'autre et que le respect peut être exigé de tous. Certains parents veulent voir le retour aux cours de morale, cela ne servirait à rien, c'est de cours de droit, d'histoire, de génétique et de psychologie dont le jeune enfant a besoin !

### la mixité à l'école :

La question de la mixité est intimement liée à cette question du hijab et du sexisme. Accepter le retour à l'école non mixte c'est accepter que la fille ait besoin d'être protégée des garçons . Le discours n'est donc qu'une reprise du discours intégriste. Ici le hijab, là la séparation et l'isolement. L'école « des filles » ne marque que la résignation à un état de fait : la République ne peut plus assurer l'égalité des droits et l'égalité des sexes. C'est le devoir de tous les citoyens de lutter pour que subsiste une école mixte et pour que cette mixité soit positive. Mixité sociale (évitons de créer des ghettos), mixité sexuelle (évitons de créer des couvents). De même qu'un enfant élevé dans un ghetto social aura du mal à s'intégrer dans une société pluraliste, de même une fille élevée dans un espace coupé de la réalité (où hommes et femmes coexistent) percevra difficilement la mixité extérieure. **Le rôle intégrateur de l'école sera donc nié.** Là encore c'est contre les difficiles relations garçons/ filles qu'il faut agir. Enrichissons le règlement intérieur, introduisons des sanctions fortes contre tout geste ou parole sexiste, instaurons la parité au sein des mêmes des structures représentatives d'élèves, faisons découvrir les grandes figures féminines sinon féministes ! Bien d'autres projets peuvent éclore et contribueront à pacifier l'espace scolaire et à réaffirmer ses valeurs fondatrices.

### le danger raciste et islamophobe :

Toutes ces affirmations contre le port du hijab à l'école et contre la montée du sexisme ne doivent pas non plus nous faire ignorer les causes du caractère passionnel du débat. Un parent d'élève parle « **des vrais français et des autres** ». devant notre interrogation il précise, « les arabes de seconde génération, ceux qui **hélas sont français par le droit du sol** ». Cette **parole éminemment raciste** nous fait sans doute comprendre le grand danger d'un tel débat. Il y a en France une frange de la population qui assimile tout maghrébin à un intégriste dénué de toute morale et porté à la violence. Dès lors lutter contre le voile n'est pas pour eux lutter pour le droit de ces jeunes filles voilées, mais combattre des « barbares ». Ils n'ont apparemment que peu de soucis pour ces jeunes filles qu'ils **désirent plus sanctionner qu'aider**. C'est pourquoi l'application d'une loi, si loi il y a, devra être **prudente et bienveillante**. Sinon elle pourra être interprétée comme une autre forme de violence faite à une partie de notre population déjà fortement stigmatisée et ne pourra entraîner aucun effet positif.

## QUESTION N°14

Comment scolariser les enfants et adolescents en situation de handicap ?

Responsable de l'atelier : Emmanuel Wirth

### Organisation :

Débat rassemblant des élèves préparant un BEP CSS au lycée Jacques Monod et trois jeunes en situation de handicap (déficiences visuelle, auditive et infirmité motrice cérébrale), une intervenante de l'association « Rencontre jeunes et handicap » (Saint Mandé 1994)

Au terme de l'échange, les élèves souhaitent souligner l'inadéquation entre les textes législatifs et l'insuffisance des moyens humains et matériels mis en œuvre pour mener une véritable politique « d'intégration ».

### Il apparaît ainsi :

-Que la scolarisation des enfants porteurs d'une déficience doit s'effectuer le plus précocement possible (il n'est point utile de rappeler ici le bénéfice, en termes d'acquis sur le plan scolaire, qu'ils peuvent en retirer ainsi que « l'initiative à la différence » pour leurs camarades valides).

En l'espèce, les réticences semblent autant liées à la méconnaissance-et donc à la peur-du handicap qu'au manque de moyens ;

-Qu'une formation théorique quant aux répercussions du handicap sur le développement des compétences psychomotrices et cognitives serait souhaitable au sein des IUFM.

-Que les U.P.I., certes mises en place dans certains collèges, font cruellement défaut au sein des lycées. Ce qui compromet encore trop souvent l'accès des adolescents concernés aux poursuites d'études.

### **Suggestions :**

-instaurer une épreuve optionnelle de langue des signes française, systématiquement proposée aux élèves déficients auditifs aux examens de niveau V, IV et III.

-Favoriser l'initiation à ce mode de communication pour les élèves entendant volontaires et mettre en place des modalités d'évaluation qui aboutiraient à une épreuve optionnelle, au même titre que les autres langues.

-créer des postes de professeurs spécialisés (polyvalents), lesquels pourraient intervenir au sein de différents établissements ou se voir confier la responsabilité d'une classe mixte (par exemple composée pour moitié d'élèves sourds). Il serait aussi possible de dispenser un enseignement en « français signé », optimisant ainsi les capacités d'oralisation pour les uns, l'acquisition de la langue des signes française pour les autres.

-Permettre aux enseignants de formation initiale de type paramédical ou social, de cumuler (2 mi-temps) deux emplois différents dans des structures dépendant du Ministère de la Santé et de l'Education Nationale. L'intérêt serait de créer des passerelles et de favoriser la complémentarité des approches pédagogiques et thérapeutiques, lesquelles s'avèrent inter-dépendantes.

-Repousser toute forme de discrimination quant à l'accès des élèves porteurs de handicaps dans les établissements d'enseignement par la création de commissions, lesquelles auraient pour tâche d'en déterminer les véritables raisons. Il leur serait ainsi possible de rappeler aux pédagogues la définition de leur mission, ainsi que les éventuelles suites auxquelles ils s'exposeraient si ils devaient s'avérer que la (véritable) réticence quant à l'accueil de ces enfants- au même titre que tous les enfants de la France- n'était autre que la leur... (Il n'est point question ici des déficiences mentales pour lesquelles le suivi d'une scolarité « classique » demeure, au delà du CP, plus problématique).

## **QUESTION N° 22**

### **COMMENT FORMER, RECRUTER, EVALUER LES ENSEIGNANTS ET MIEUX ORGANISER LEUR CARRIERE ?**

#### **1) Faut-il donner davantage de place à la pratique de terrain dans la formation et le recrutement des enseignants ?**

Nous avons constaté qu'au cours des différentes réformes, le professeur stagiaire (lauréat du concours de l'année précédente) se voit confier de plus en plus de responsabilité de terrain avec un suivi de plus en plus ténu. Actuellement, le stage en responsabilité (le professeur assure 4 à 10 heures d'enseignement dont il seul responsable) mis en place avec la création des IUFM connaît déjà des dysfonctionnements en raison par exemple du manque de coordination entre le stagiaire et son tuteur (qui est un professeur titulaire chargé de le conseiller), car les emplois du temps de l'un et de l'autre sont parfois incompatibles, voire car les enseignements sont différents en termes de niveau ou de matière.

Le projet de réforme actuellement en discussion confierait davantage d'heures en responsabilité au professeur stagiaire. Nous doutons que cela soit fait en vue d'une meilleure formation des professeurs; nous pensons plutôt qu'il s'agirait là d'augmenter les moyens d'enseignement à moindres frais.

En contrepartie, la formation théorique semble rarement satisfaisante aux stagiaires car souvent trop éloignée de la réalité du terrain.

En conclusion nous pensons que la pratique de terrain est fondamentale pour la formation des enseignants, mais celle-ci doit être accompagnée. Le terrain « brut » ne doit pas se substituer à la formation.

Nous proposons que la formation soit effectivement orientée vers la pratique de terrain, mais dans le but de découvrir des situations d'enseignement plus variées et donnant lieu à des enseignements théoriques qui prendraient là tout leur sens. La meilleure des formations n'est-elle pas celle qui favorise les allers-retours entre la théorie et la pratique ?

## 2) **Faut-il prendre en compte les besoins et les profils des établissements dans l'affectation des enseignants ?**

Cette question est délicate car nous sommes tentés d'acquiescer en pensant qu'il s'agit de penser aux besoins des établissements avant tout. Cependant, il faut noter que ce système existe déjà, ce sont les postes spécifiques. Ils concernent les postes en BTS, en prépa, en établissement spécialisé etc .... Chaque poste est pourvu après analyse des dossiers de candidature.

Faut-il pour autant généraliser cette pratique ? Nous pensons que ce système pourrait favoriser le recrutement sur des bases autres que la spécialité du poste (relations, âge, sexe ...) ce qui n'est pas souhaitable et qui est contraire à l'esprit de la fonction publique. Les professeurs de lycée et de collège, à partir du moment où ils ont satisfait aux critères du concours de recrutement, doivent être capables d'enseigner sur n'importe quel poste correspondant à leur discipline. D'autre part cela pourrait renforcer le pouvoir des chefs d'établissement et par là-même augmenter les disparités entre les établissements d'élite et ceux de ZEP. Le système actuel, même s'il est loin d'être parfait, garantit l'égalité des établissements devant les affectations de professeurs.

Nous pensons donc que pour l'égalité des chances entre tous les établissements et pour l'égalité de traitement des professeurs, il est dangereux de généraliser cette pratique qui pourtant semble intéressante à première vue.

La deuxième interrogation suscitée par ce sujet est la question de la bivalence des professeurs dont on entend parler actuellement. Ainsi, pour améliorer le fonctionnement de certains établissements, certains professeurs devraient être amenés à enseigner deux matières, d'où un recours à un recrutement plus ciblé, similaire à celui des postes spécifiques. Nous ne pouvons que désapprouver ce principe qui tendrait à faire passer la matière enseignée au second plan, derrière la pédagogie. Nous pensons donc que pour la qualité de l'enseignement ainsi que pour la reconnaissance des professeurs en tant que spécialistes, la bivalence ne devrait pas être généralisée.

## 3) **Faut-il tenir davantage compte du mérite des enseignants et des situations d'échec dans la gestion des carrières ? Si oui, comment ?**

Cette question nous a semblé très floue car il faudrait au préalable définir la notion de « mérite » et d'« échec ».

Il est certes difficile d'évaluer le mérite d'un professeur : résultats aux examens ? (non car cela dépend de biens d'autres facteurs - origine socio-culturelle des élèves, moyens du lycée, implication des chefs d'établissement... ) satisfaction des élèves ? (non car cela rendrait le rapport professeur/élève malsain et favoriserait la démagogie).

Au lieu de chercher à traquer les « mauvais » professeurs, il serait plus souhaitable de favoriser le travail des équipes pédagogiques. En effet, de nombreux professeurs ont le sentiment de ne pas être suffisamment soutenus dans leur travail d'équipe qui a pourtant pour but de faire réussir les élèves.

Notons que la notion de mérite est déjà prise en compte dans l'avancement de la carrière puisque les notes administrative et pédagogique conditionnent la vitesse de passage d'un échelon à un autre et par conséquent le salaire et les possibilités de mutation. Donner plus d'importance au mérite nous semblerait très délicat en raison de l'impossibilité d'évaluer objectivement ce paramètre.

## **QUESTION 15**

### **Comment lutter efficacement contre la violence et les incivilités ?**

Une seule élève participe au débat. Tout d'abord parce que les élèves du lycée semblent douter de la réelle efficacité du « grand débat ». « Vos idées sont bonnes mais rien ne sera appliqué » résume l'unique élève présente à la fin de l'échange. Une certaine résignation semble ainsi régner parmi des élèves qui sont sceptiques quant aux mesures concrètes qui pourraient être prises.

Notre lycée ne souffre pas de débordements de violence. Les bagarres existent, elles sont rares. La violence langagière y est davantage présente : insultes entre élèves, attitudes agressives, hyper réactivité à toute remarque venant d'un camarade. Le personnel est rarement l'objet de cette violence verbale, il en est davantage témoin et tente de la modérer en se posant comme médiateur entre élèves. Cette violence a aussi tendance à se retourner contre l'élève lui-même : dépressions fréquentes, troubles du comportement, crises d'angoisse, consommation importante de tabac, auto-dévalorisation, migraines à répétition, malaises, absentéisme. L'environnement familial d'un certain nombre de nos élèves est lui-même souvent violent ; l'école apparaît alors davantage comme un refuge, un espace de décompensation et d'accueil que comme un lieu hostile.

### Faut-il imputer cette violence à une crise de l'autorité des professeurs ?

La question nous semble mal posée. Il ne s'agit pas de stigmatiser le comportement individuel de professeurs qui « manqueraient d'autorité », qualité bien difficile à définir et à saisir. S'agirait-il d'un manque de formation (il faudrait alors suivre des « cours d'autorité »...), de l'absence « d'autorité naturelle » (auquel cas certains seraient « faits » pour enseigner et d'autres pas...) ? A moins de confondre une autorité et l'autorité, on ne peut parler de l'autorité du professeur. Un professeur fait autorité dans son domaine spécifique. Il est l'auteur de son cours et autorise par sa médiation l'élève à bénéficier de son savoir. C'est donc de savoir et non de pouvoir qu'il se mesure.

Qui pourrait alors incarner l'autorité et représenter la loi aux yeux de l'élève ? Seule l'équipe pédagogique peut incarner ce rôle, non comme assemblée de personnalités individuelles, mais comme figure de l'institution. L'enfant doit avoir conscience d'une cohésion de l'équipe : enseignants, vie scolaire et direction de l'établissement. C'est l'équipe toute entière que l'élève doit avoir comme interlocuteur, sachant que le manque de respect à l'un est manque de respect à l'ensemble. L'information doit ainsi circuler facilement pour qu'un adulte ne soit pas seul destinataire d'une parole ou d'une attitude problématique. Cette « dépersonnalisation » de tout incident est importante. Souvent l'élève a du mal à se situer vis à vis de l'adulte, il ne se sent pas de devoir particulier vis à vis de l'éducateur et une familiarité trop grande peut s'instaurer et conduire au manque de respect (l'inverse pouvant aussi se produire). Cette confusion sur la notion d'égalité est souvent déjà présente au sein de la famille, certains parents n'arrivant plus (ou ne désirant pas) incarner un référent pour l'enfant. Dans certains cours l'élève va douter du savoir transmis, il va le remettre en cause, non par malveillance, mais par manque de confiance. Si l'élève est bien l'égal en droits et en dignité de tout adulte, il doit comprendre que face au professeur il est comme un apprenti, qu'il peut s'en remettre au professeur pour progresser. Le professeur doit ainsi apparaître aux yeux de l'élève comme un « spécialiste de » (**ce qui s'oppose à l'idée de confier deux matières d'enseignement à un même professeur**). Cette demande de repère est d'ailleurs forte chez les adolescents, surtout lorsque les parents sont « absents », indifférents à la scolarité de leurs enfants, sceptiques quant à la nécessité de poursuivre des études ou simplement absorbés par leurs propres difficultés.

### Comment concrétiser cette idée d'autorité plurielle ?

L'autorité passe par l'édiction de lois. Le règlement intérieur nous semble encore trop flou et souvent incomplet. Il y a nécessité de poser des règles simples et claires dès le début de l'année. Une **commission incluant parents et élèves** pourrait ainsi travailler à un « supplément » au règlement intérieur (sous la forme d'une feuille rajoutée au carnet de correspondance) précisant ce qui paraît insuffisant. Nous évoquons ainsi le cas des retards : actuellement les retardataires sont laissés au dehors du lycée sans pouvoir expliquer les causes de leur retard. Une sanction plus éducative permettant à l'élève d'être écouté pourrait être envisagée (travail supplémentaire voire retenue si récidive). **L'écoute doit ainsi précéder la prise de toute sanction.** Une loi ne peut-être acceptée si l'élève ne peut rendre compte du pourquoi de son acte. **L'absence d'écoute est perçue comme de l'autoritarisme**, soit le contraire de l'autorité. De plus chaque élève est unique. Une sanction appliquée « en aveugle » et automatiquement serait aussi injuste que l'absence de sanction. On ne sanctionne pas un acte mais celui qui le commet. La sanction doit donc être ajustée à chaque individualité. Cette latitude relative doit elle même être prévue dans le règlement intérieur afin d'éviter le sentiment d'arbitraire. Cela supposerait bien sûr **davantage de surveillants** pour encadrer ces élèves.

### Quelles sanctions ?

Une sanction dénuée de tout projet pédagogique est contraire à sa fonction. Donner un travail supplémentaire, envoyer en salle d'études pour terminer les devoirs du jour, garder en retenue pour révisions, apparaissent comme des sanctions sensées et porteuses de sens pour l'élève. Là encore **le manque de personnel péri-éducatif nous fait défaut.** Des sanctions intelligentes supposent un personnel suffisant.

### Violence et échec scolaire :

Un élève qui ne comprend pas un cours, qui n'a pas les outils pour l'assimiler (et notamment les compétences linguistiques) ne peut apprendre. N'étant pas en mesure de bénéficier de l'apport culturel, le système scolaire lui semble inefficace voire hostile. Au mieux il se réfugie dans une passivité stérile, au pire il s'agite, développe une grande agressivité envers les élèves qui « suivent » puis contre un professeur « incapable » de le faire réussir.

**La première cause** de ce décalage entre les réels apprentissages de l'élève et le niveau de sa classe est le **refus des redoublements** demandés par les professeurs. La plupart des parents font

appel de cette décision de redoublement. L'élève accumule les retards, n'est bientôt plus en mesure de suivre.

**La seconde cause** réside dans les **orientations non désirées** et vécues comme un échec par l'élève. L'élève échoit dans une section dont il n'aime pas les dominantes. Là encore il ne s'est pas senti écouté. Ne pouvant avoir le goût d'apprendre il se rend inapte à comprendre. N'ayant pu choisir il se désintéresse de ses études et développe une rancune envers l'institution.

**La troisième cause** provient des difficultés linguistiques rencontrées par les élèves qui ne sont pas de langue maternelle française. De grandes lacunes au niveau de la syntaxe leur interdit de s'exprimer clairement. Ce véritable handicap conduit des élèves intelligents et désireux d'apprendre à échouer dans nombre de matières. Un **soutien adapté en français** leur serait indispensable. Là encore nous ne pouvons que constater un **grand manque de personnel**.

**La quatrième cause** est liée à l'ampleur de la crise économique. Beaucoup d'élèves de première et de terminales occupent de « petits boulots » extérieurs (Mac'Donald, aide aux personnes dépendantes, garde régulière d'enfants). D'autres doivent s'acquitter du ménage et des courses avant de pouvoir se mettre à leur travail scolaire. D'autres encore ont à charge de s'occuper de leurs jeunes frères et sœurs. Les logements sont souvent petits, l'élève n'a pas sa chambre et travaille dans le bruit permanent. La solution serait de poser **une heure quotidienne de travail accompagné** au sein même du temps scolaire, heure obligatoire où l'élève ferait ses devoirs avec l'aide d'un surveillant ou d'un professeur, préservé de toute agitation extérieure. **Le dédoublement plus fréquent des classes** serait aussi un remède efficace pour repérer et aider les élèves en difficulté.

### **Violence et nombre :**

L'effectif de nos classes oscille entre 30 et 35 élèves. Un simple chuchotement devient vite insupportable. Moins d'élèves c'est moins d'agitation, c'est la possibilité de déplacer certains élèves pour que le groupe travaille plus sérieusement. C'est donc moins d'échec et moins d'échec c'est moins de violence. **Le nombre d'élèves est directement lié au comportement d'une classe.** Une classe jugée « insupportable » en classe entière peut changer totalement d'attitude en demi groupe.

### **Violence et histoire :**

Un élève qui pose problème désespère souvent du système scolaire. Il le perçoit comme une contrainte inutile rendue obligatoire par une société aux valeurs obsolètes. Lui montrer à travers des documents audio-visuels **l'évolution du système scolaire** et du statut de l'élève depuis le XIXème siècle pourrait le faire réfléchir à la valeur de l'école. Il peut voir en quoi l'école a su constituer un privilège puis un véritable outil d'ascension sociale. L'adolescent pourra aussi comprendre en quoi l'école est le pilier de l'idéal démocratique et en quoi la démocratie ne peut se maintenir sans une école laïque et républicaine.

**En résumé,** on peut dégager de ces échanges quelques points principaux :

- nécessité d'une écoute systématique et bienveillante de l'élève
- nécessité de posséder un « code de conduite » très précis et validé par les parents comme par les élèves
- nécessité de renforcer le soutien en langue et expression française
- nécessité de poser une étude quotidienne obligatoire afin que tout élève puisse faire ses devoirs dans de bonnes conditions.
- nécessité de dédoubler au plus souvent les classes
- nécessité de mieux expliquer le bienfait des redoublements voire de limiter les possibilités d'appel.
- nécessité de former l'élève à une conscience historique
- nécessité de faire comprendre le rôle de l'école dans la construction et la défense de la démocratie

L'ensemble de ces mesures suppose un renforcement des effectifs de surveillants et d'aides éducateurs et la volonté de maintenir des classes à faible nombre. Seule une vraie volonté de remédier aux causes de violence internes au système éducatif pourra porter ses fruits. Reste des paramètres extérieurs que l'école ne peut dominer et dont elle ne pourra que modérer les effets au sein d'un espace protégé et rassurant. Le problème des intrusions extérieures devra ainsi être une priorité pour éviter que la violence à l'école ne devienne violence vers l'école.